

Macron à Conflans, et à Paris marche des clandestins dont certains sont peut-être de futurs terroristes

écrit par Claude t.a.l | 18 octobre 2020



© LP / Arnaud Journois Le défilé de la place de la République à celle de la Concorde, qui devait suivre à partir de 14 heures, est en revanche interdit.

Après l'horreur à Conflans Ste Honorine hier, aujourd'hui, à Paris, nous aurons droit à une marche de ceux qui seront peut-être les futurs égorgeurs, accompagnés de ceux qui les soutiennent.

(seulement une partie de cette marche est interdite)



Les affiches jaunes clamant «on marche vers l'Elysée» ont été placardées dans tout Paris. Mais le 3e acte de la « marche nationale des sans-papiers », programmée ce samedi au cœur de la capitale, n'ira peut-être pas jusqu'à cette destination. La préfecture de police, qui a examiné la déclaration de manifestation déposée depuis plusieurs semaines, a interdit la tenue de ce rassemblement. Du moins sur la dernière partie du parcours.

Les organisateurs (20 collectifs de sans-papiers et plus de 200 organisations ou associations de soutien) ont invité les manifestants à rejoindre l'un des trois cortèges qui partiront à partir de 10 heures, des portes de la Chapelle, d'Italie et de Montreuil pour converger vers la place de la République. Ces trois pré-manifestions ainsi que le rassemblement à République (qui pourrait regrouper plusieurs milliers de participants) sont autorisées.

Des risques de troubles à l'ordre public

Le défilé de la place de la République à celle de la Concorde, qui devait suivre à partir de 14 heures, est en revanche interdit. Pas pour des raisons sanitaires. Malgré le relèvement des restrictions après le passage de l'île de France en zone d'alerte maximale le 5 octobre dernier, les «manifestations revendicatives déclarées » restent autorisées.

L'arrêté d'interdiction est motivé par des questions de sécurité et de risques de troubles à l'ordre public.

«Le parcours déclaré traverse des sites emblématiques et institutionnels sensibles, à proximité desquels l'action des forces de sécurité sera rendue difficile de débordements très probables au vu des précédents», justifie la préfecture de police... En précisant au passage que les organisateurs « *n'ont pas apporté les garanties indispensables au respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale.* »

Plusieurs milliers de personnes dans la capitale

Le 30 mai dernier, une première manifestation organisée au par les collectifs de soutien (qui réclament notamment la régularisation des sans-papiers et la fermeture des centres de rétention administrative) avait attiré plusieurs milliers de personnes dans la capitale. Le rassemblement, interdit par la préfecture de police, avait donné lieu à des interventions des forces de l'ordre pour disperser les manifestants.

Les personnes qui défilèrent ce samedi de République à Concorde feront l'objet « *d'une verbalisation pour participation à une manifestation interdite de 135 euros*», rappelle la préfecture de police. La coordination nationale de la marche des sans-papiers qui s'est dite «indignée » par cette interdiction partielle a maintenu sa demande de manifestation jusqu'à la Concorde.

<https://www.msn.com/fr-fr/actualite/france/paris-la-marche-des-sans-papiers-partiellement-interdite/ar-BB1a6ha2>

Macron, hier : « *ils ne passeront pas* » .

C'est cela, oui

Une bonne partie est déjà là et, » en même temps « , il en entre tous les jours !

» C'est le tango des bouchers de l'islam

Faut qu'ça saigne » (librement adapté de Boris Vian)